

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 16 novembre 2023

Objet: DECISION MODIFICATIVE sur les 4 budgets

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le sept novembre 2023, se réunit en session ordinaire, en salle feu, au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice: 54 - 164 voix

Présents :36 (dont 8 procurations) - 125 voix

Votants: 36 Pour soit 125 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST - 6 voix - PRESIDENT - PRESENTIEL Mr François VINCENT - 15 voix - 1er VP - PRESENTIEL Mme Hélène ROME – 6 voix – 2ème VP - VISIO Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3ème VP – VISIO Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP – VISIO Mr Alain GRASS – 1 voix – 6^{ème} VP – VISIO Mr Pierre ALLARD – 1 voix – VISIO Mr Jean-Louis BACHELLERIE – 1 voix – VISIO Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO Mr Pierre CHEVALIER - (procuration donnée à Mr Peyramaure) - 2 voix Mme Céline COLLET-DUFAYS - 1 voix - VISIO Mr Bernard CONTINSOUZAS - (suppléant de Mr Vidau) - 2 voix - VISIO Mr Jean-Bernard DOGNON – (suppléant de Mr Massy) – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Burnard DOGNON – (suppléant de Mr Massy) – 1 voix – VISIO
Mr Jean DUCHAMBON –1 voix – VISIO
Mr Bruno FLEURY – 1 voix – VISIO
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – VISIO Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO Mr Mathieu HAZOUARD - (procuration donnée à Mr Vincent) - 15 voix Mr Jean-Marie HORRY - (procuration donnée à Mr Muzette) - 1 voix Mr Jean-Claude LEBLOIS - 6 voix - VISIO Mr Jean-Luc LEGER – 6 voix – VISIO
Mr Vincent LEONIE – (procuration donnée à Mr Bost) – 2 voix
Mr Christian MANEUF – (suppléant de Mr Caffy) – 1 voix – VISIO
Mr Alain MARSAT – (suppléant de Mr Comby) – 1 voix – VISIO Mr Alexandre MAZIN - (suppléant de Mr Faucher) - 1 voix - PRESENTIEL Mr Guy MONTET - 1 voix - VISIO Mr Thierry MUZETTE - 1 voix - VISIO Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix - PRESENTIEL Mr Christian PRADAYROL – (procuration donnée à Mr Bernardie) - 2 voix Mr Joël ROYERE – (suppléant de Mr Ferrand) – 1 voix – VISIO Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix Mme Bernadette TROUBAT – (suppléante de Mr Destruhaut) – 6 voix – VISIO Mme Stéphanie VALLEE – (procuration donnée à Mr Fleury) – 6 voix Mr Joël VILARD – 1 voix – PRESENTIEL Mr Rémy VIROULAUD - 2 voix - VISIO

Conseiller Départemental Hte-Vienne Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine Vice-Présidente Département Corrèze Vice-Présidente Département Creuse Conseiller Agglo Bassin Brive Conseiller comm CC Marche Combraille Aquitaine Président CC POL Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières Vice-Président CC Portes Creuse Marche Président du Syndicat de la Diège Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive Conseiller comm CC Pays Nexon Monts de Chalus Vice-Président de la CC POL Conseiller Communautaire Tulle Agglo Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine Vice-Président CC Val de Vienne Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature Président du CD87 Conseiller Départemental Creuse Adjoint au Maire de la Ville de Limoges Conseiller communautaire CC Pays d'Uzerche Conseiller comm CC Pays Lubersac Pompadour Conseiller communautaire CC Noblat Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière Délégué communautaire Syndicat de la Diège Vice-Président Agglo Bassin Brive Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest Présidente du Département de la Creuse Conseillère Départementale de la Haute-Vienne Conseillère Départementale de la Corrèze Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin Adjoint au Maire Ville de Limoges Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix

Sont excusés :

Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Jean-Paul BARRIERE – (et son suppléant) – 1 voix – 7ème VP
Mme Patricia BUISSON – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Fabrice DELAPORTE – (et son suppléant) – 1 voix
Mme Sarah GENTIL – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Bernard LAUSERIE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Yves LE GOUFFE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Yves LE GOUFFE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL - (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix

Mr Vincent TURPINAT - (et son suppléant) - 1 voix

Mr Pierre VERGNOLLE - (procuration donnée à Mr Montet) - 1 voix

Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Présidente Département Corrèze
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Adjointe au Maire de Limoges
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Tulle Agglo
Conseiller communautaire CC ELAN
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Président de la CC Briance Combade
Président CC Pays Sostranien
Vice-Président CC Midi Corrézien
Conseiller Comm CC Xaintrie Val'Dordogne
Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Vice-Président de la CC Creuse Confluence







Une première décision modificative est nécessaire pour le budget principal, une deuxième pour le budget annexe de la Creuse et de la Corrèze et une troisième pour le budget annexe de la Haute-Vienne

Il convient, à cet effet, de prévoir, les inscriptions et ajustements de crédits comme détaillés ci-dessous :

Budget Principal:

Il est proposé d'inscrire sur la section de fonctionnement du budget principal :

Dépenses de fonctionnement :

- 22 000€ sur le chapitre 011 « Charges à caractère général », compte 6226 « Honoraires -Prestataires extérieurs » relatif à des prestations d'AMO supplémentaires non prévues, en particulier sur l'AMO généraliste et l'AMO communication.
- **5 000€** sur le <u>chapitre 012</u> « Charges de personnel », **compte 6411** « Rémunération personnel titulaire » (augmentation généralisée du point d'indice en juillet 2023)
- 20 000€ sur le <u>chapitre 65</u> « Autres charges de gestion courante » compte 6518 « redevance pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires » au titre des redevances GC IBLO versées à Orange sur les opérations de montée en débit et de raccordements de sites prioritaires.
- **500€** sur le <u>chapitre 66</u> « charges financières » **compte 661121** (ICNE, rattachement exercice N) au titre de la régularisation des I.C.N.E 2023 (écart de 0.36€ dans le calcul)
- 2 500€ sur le <u>chapitre 67</u> « charges exceptionnelles », compte 6711 « Charges exceptionnelles Intérêts moratoires, pénalités » au titre des pénalités Orange
- **-50 000€** sur le <u>chapitre 67</u> « charges exceptionnelles » **compte 67443** « Frais de gestion pour l'exploitation du réseau Contrat de concession Axione Limousin »

En effet, la délibération n° 865 du 28 septembre 2023 a autorisé le Président à signer l'avenant n°47 au contrat de concession signé avec Axione Limousin sur les infrastructures RIP 1G. L'avenant 47 modifie les avenants 29 et 39 en encadrant la formule d'indexation appliquée aux contributions financières annuelles à 2% et en lissant, jusqu'à la fin du contrat de concession en 2029, les investissements qui ne seront pas réalisées (-160K€ sur l'avenant 29).

A ce titre, les subventions d'équilibre annuelles à verser sur l'avenant n° 29 et 39 ont été recalculées conformément au tableau ci-dessous.

Année	AV	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Projeté HT	AV29	197 000,00 €	201 000,00 €	205 000,00 €	209 000,00 €	213 000,00 €	217 000,00€	222 222,00€
	AV39	257 000,00 €	262 000,00 €	267 000,00 €	272 000,00€	278 000,00 €	283 000,00€	289 000,00€
TOTAL HT		454 000,00 €	463 000,00 €	472 000,00 €	481 000,00 €	491 000,00 €	500 000,00 €	511 222,00€
Montant TVA		90 800,00 €	92 600,00 €	94 400,00€	96 200,00€	98 200,00€	100 000,00€	102 244,40 €
TOTAL TTC		544 800,00 €	555 600,00 €	566 400,00 €	577 200,00 €	589 200,00 €	600 000,00 €	613 466,40 €

Or **600K€** ont été inscrits sur le budget 2023.

Budgets Annexes:

La **Région Nouvelle-Aquitaine** a attribué à DORSAL, lors de sa Commission Permanente du 2 octobre 2023, une aide complémentaire, sous <u>forme d'avance remboursable</u>, d'un montant total de **7 462 294€**.

Cette aide se répartit comme suit :

1 056 638€ au titre du plan de financement du jalon 1







- 6 405 656€ au titre du plan de financement du jalon 2

Dpt	19	23	87	Total
J1	694 406 €	164 726 €	197 505 €	1 056 638 €
J2	0 €	3 245 439 €	3 160 217 €	6 405 656 €
Total	694 406 €	3 410 165 €	3 357 722 €	7 462 294 €

Ce nouvel engagement consenti par la Région vise à compléter les fonds de concours initiaux (attribués en 2017 pour le jalon 1 et en 2020 pour le jalon 2) afin de compenser les surcouts constatés sur les 2 marchés de travaux jalon 1 et 2 ainsi qu'à la baisse de l'aide définitive accordée par l'Etat au titre du FSN sur le jalon 1.

A cet effet, il convient d'inscrire sur le <u>chapitre 16</u> « *Emprunts et dettes assimilées* » compte 16872 « *avances remboursables- Région* », sur chacun des budgets annexes, les montants tels que précisés dans le tableau ci-dessus.

A titre d'information, les modalités de remboursement de l'avance remboursable, consentie par la Région Nouvelle Aquitaine, sont précisées dans l'article 3.2 de la convention comme suit :

Année	19	23	87	Total	%
2024	0€	0€	0€	0€	0%
2025	0€	0€	0€	0€	0%
2026	138 881 €	682 033 €	671 544 €	1 492 459 €	20%
2027	208 322 €	1 023 050 €	1 007 317 €	2 238 688 €	30%
2028	347 203 €	1 705 083 €	1 678 861 €	3 731 147 €	50%
Total	694 406 €	3 410 165 €	3 357 722 €	7 462 294 €	

Budget Annexe Corrèze:

En lien avec le versement complémentaire de la Région, il est proposé d'inscrire sur la <u>section</u> <u>d'investissement</u> du budget annexe Corrèze :

Recette d'investissement :

- 694 406€ sur le compte 16872 « avances remboursables- Région »

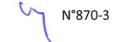
Dépense d'investissement :

- **694 406€** sur le <u>chapitre 23</u> « immobilisations en cours », **compte 2315** « immobilisations *en cours* » sur les dépenses de raccordement versées à la SPL NATHD

Section de fonctionnement /dépenses de fonctionnement

- **85 000€** sur le <u>chapitre 66</u> « charges financières » **compte 661121** (ICNE, rattachement exercice N) au titre de la régularisation des I.C.N.E 2023 (non-comptabilisation dans le calcul des ICNE 2023 du nouvel emprunt Banque Postale 15M€ versé le 25 avril 2023)
- -35 000€ sur le <u>chapitre 11</u> « charges à caractère général », **compte 6358** « Autres *impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) Autres droits* » sur le poste de dépense relatif à la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)
- 50 000€ sur le <u>chapitre 65</u> « Autres charges de gestion courante », compte 6158 « redevance pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires » sur les







Budget Annexe Creuse:

En lien avec le versement complémentaire de la Région, il est proposé d'inscrire sur la <u>section</u> <u>d'investissement</u> du budget annexe Creuse :

Recette d'investissement :

- 3 410 165€ sur le compte 16872 « avances remboursables- Région »

Dépense d'investissement :

- **3 410 165€** sur le <u>chapitre 23</u> « immobilisations en cours », **compte 2315** « immobilisations en cours » sur les dépenses de marché jalon 2 (2 000 000€), et les dépenses de raccordements versées à la SPL NATHD (1 000 000€) et les opérations « vie du réseau » (410 165€)

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :

- 40 000€ sur le <u>chapitre 66</u> « charges financières » compte 661121 (ICNE, rattachement exercice N) au titre de la régularisation des I.C.N.E 2023 (non-comptabilisation dans le calcul des ICNE 2023 de l'emprunt Crédit Agricole de 20M€ versé le 1^{er} février 2023 et de l'emprunt Caisse d'Epargne de 5M€ versé le 25 octobre 2023)

Recettes de fonctionnement :

- 40 000€ sur le <u>chapitre 70</u> « Produits des services du domaine et ventes diverses », **compte** 704 « Produits des services du domaine et ventes diverses – Travaux »

Budget Annexe Haute-Vienne:

En lien avec le versement complémentaire de la Région, il est proposé d'inscrire sur la <u>section</u> d'investissement du budget annexe Haute-Vienne :

Recette d'investissement :

- 3 357 722€ sur le compte 16872 « avances remboursables- Région »

Dépense d'investissement :

3 357 722€ sur le <u>chapitre 23</u> « immobilisations en cours », compte 2315 « immobilisations en cours » sur les marchés de déploiement jalon 1 et jalon 2 (300 000€), et les dépenses de raccordements versées à la SPL NATHD (2 500 000€) et les opérations « vie du réseau » (557 722€)

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n°1 pour le budget principal, la décision modificative n°2 pour le budget annexe de la Creuse et de la Corrèze et la décision modificative n°3 pour le budget annexe de la Haute-Vienne dans leur totalité et par chapitre tel que présentées ci-dessus.

Jean-Marie BOST Président de DORSAL,